



RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et **EXTRAITS D'ACTES** à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
n°

**2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)**

CRON

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Avenue Messidor 184 à 1180 UCCLE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

RCB 649577

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 474 138 176

7. Objet de l'acte

Transfert du siège social

Assemblée générale du 2 Mai 2003

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège de la société du 184 Avenue Messidor à 1180 BRUXELLES vers le 70 b Rue Docteur Decroly à 1180 Bruxelles

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Daniel DRABKIN - Gérant

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page